

Accueil des stagiaires à la DRAC Bretagne

Le Ministère de la culture met en œuvre des politiques et des procédures aptes à garantir le respect de la diversité et de l'égalité de traitement en interne, mais aussi à l'égard des publics, des partenaires et « usagers » de toute nature.

Dans ce cadre, les procédures d'accueil des stagiaires sont les suivantes :

Stagiaires de collège :

L'offre d'accueil des stagiaires de collège fait l'objet d'une diffusion chaque année sur le site internet de la DRAC Bretagne. Pour l'année scolaire 2020/2021 (stage en 2021), l'avis est diffusé à compter d'octobre 2020. Vous pouvez y répondre jusqu'au **27 novembre 2020** inclus, en adressant votre lettre de motivation au siège de la DRAC à Rennes (merci de préciser le lieu de stage souhaité : Rennes, Quimper, Brest, Vannes ou Saint-Brieuc). (voir adresse du siège en bas de page)

Une réponse vous sera transmise après le 27 novembre 2020.

Stagiaires (hors collège) :

Toutes les offres de stage (étudiants en enseignement supérieur, lycées techniques ou professionnels) font l'objet d'une diffusion spécifique sur le site internet de la DRAC Bretagne (ou sites de l'Étudiant, des universités...). Merci d'y répondre en rappelant le numéro de référence.

Autres stagiaires (exemple : adultes en reconversion, stage pôle emploi...)

Pour tout autre demande de stage, merci de contacter Mme Dominique HERLEDAN, responsable des ressources humaines au 02 99 29 67 25, dominique.herledan@culture.gouv.fr

Les demandes de stage sont à adresser à :

Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Bretagne
6 rue du Chapitre
CS 24405
35044 RENNES Cédex

Copie par mail : sylvie.gicquel@culture.gouv.fr